

EQuAM-M

Enhancing Quality Assurance
Management in Morocco

Auto-évaluation sur l'utilisation de la Boîte à Outils

ProjetEQAM-M

585694-EPP-1-2017-1-ES-EPPKA2-CBHE-SP



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Table des matières

I. Système d'assurance qualité interne de l'institution	3
PARTIE A – MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	3
PARTIE B – AMÉLIORATION	3
PARTIE C – INDICATEURS	3
PARTIE D– SATISFACTION	3
II. La boîte à outils	3
PARTIE A – GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS 4	
A.I – Gouvernance de l'institution	4
A.II – Politique et gestion de la qualité	4
A.III – Gestion des fonctions supports au service des missions	4
A.IV – Système d'information et de communication	5
A.V – Ouverture de l'institution sur son environnement local, régional, national et international	6
PARTIE B – FORMATION	6
B.I – Conception et offre de formation	6
B.II – Planification, organisation, mise en oeuvre et évaluation des formations	7
B.III – Innovation pédagogique	7
PARTIE C – RECHERCHE SCIENTIFIQUE	8
C.I – Politique et organisation de la Recherche scientifique	8
C.II – Coopération scientifique	8
C.III – Production et valorisation de la recherche scientifique	9
C.IV – Evaluation de la recherche scientifique	9
PARTIE D – ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET VIE ESTUDIANTINE	9
D.I – Admission et orientation des étudiants	9
D.II – Vie estudiantine et activités para-universitaires	10
D.III – Suivi des lauréats et employabilité	10
PARTIE E – SERVICES DE L'INSTITUTION ENVERS LA SOCIÉTÉ	11
E.I – Services de l'institution envers la société	11
III. Mise en place de la boîte à outils	11

I. Système d'assurance qualité interne de l'institution

Décrire brièvement le système d'assurance qualité interne

En dehors des actions d'assurance qualité menées par l'Université Ibn Tofail dans le cadre de procédures normalisées qui touchent les domaines de la formation et de la recherche scientifique, l'université mène des actions ponctuelles se rapportant à l'AQ à l'occasion de sa participation aux projets de coopération internationale (AqiUmed, RECET...)

PARTIE A – MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Décrire brièvement les acteurs impliqués dans la gestion de la qualité, les objectifs sont-ils atteints ?

- Equipe dirigeante,
- Personnel académique,
- Personnel administratif,
- Etudiants.

PARTIE B – AMÉLIORATION

Décrire brièvement les actions d'amélioration mises en place dans l'institution, quels ont été leurs résultats ?

Les points faibles sont décelés par les responsables des établissements et des mesures correctives sont rapidement prises pour corriger ces défaillances.

PARTIE C – INDICATEURS

Décrire brièvement les indicateurs de performance suivis ? Comment ont-ils été utilisés ?

Plusieurs indicateurs de performance sont retenus par l'université à l'occasion d'initiatives nationales ou de projets internationaux (Référentiel AqiUmed, Programme d'Urgence, Référentiel RECET, Carte de positionnement de la gouvernance des universités...).

PARTIE D – SATISFACTION

Décrire brièvement les sujets des enquêtes de satisfaction ? Quelle est leur fréquence ? quelles mesures adopte l'institution pour promouvoir la participation aux enquêtes ? Quelle est la diffusion des résultats des enquêtes de satisfaction ? Comment ont-ils été utilisés ?

II. La boîte à outils

Pour chaque Référence, décrire de manière analytique les mesures mises en place par votre institution pour répondre à la Référence ainsi que les outils utilisés. Les lignes directrices peuvent être retrouvées dans la boîte à outils.

PARTIE A–GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

A.I – Gouvernance de l’institution

Référence A I.1 – L’accomplissement par l’institution de ses missions et la réalisation de ses objectifs dans un cadre de transparence et d’intégrité.

L’accomplissement des missions de l’université repose sur l’élaboration, la publication et la mise en œuvre de documents fondamentaux dont: le Projet de développement de l’université, le règlement intérieur, l’organigramme.

Référence A I.2 – L’institution dispose d’une vision précise et mise en œuvre concernant ses missions et ses objectifs, et conforme aux textes législatifs et réglementaires régissant l’enseignement supérieur.

Les activités de l’université sont menées dans le respect des textes législatifs et réglementaires. Par ailleurs, l’université répond toujours favorablement aux orientations des grands chantiers et initiatives nationaux pour faire bénéficier ses composantes des retombées de ces derniers. L’UNIVERSITÉ a également su développer une coopération internationale efficace dans les domaines de la formation et de la recherche scientifique.

Référence A I.3 – L’organisation interne et le leadership du dirigeant permettent un pilotage efficace de l’institution.

L’organisation de l’université permet une fluidité et une rapidité dans la gestion de toutes ses composantes dans le respect de objectifs tracés et du règlement intérieur.

A.II – Politique et gestion de la qualité

Référence A II.1 – L’institution développe, en partenariat avec les parties concernées, une politique d’assurance qualité. Cette politique fait partie intégrante du pilotage stratégique.

L’université veille au respect des normes nationales de qualité de ses formations et de ses diverses activités de recherche.

Référence A II.2 – L’institution met en œuvre sa politique d’assurance qualité à tous les niveaux.

A l’occasion de plusieurs projets internationaux et suite à la mise en place de l’Agence Nationale d’Assurance Qualité de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, plusieurs ressources humaines ont été formés aux standards de qualité et aux procédures d’autoévaluation de tous les domaines d’activité de l’Université.

A.III – Gestion des fonctions supports au service des missions

Référence A III.1 – L’institution détermine et fournit les ressources humaines nécessaires pour la réalisation de ses activités.

L'université assure la répartition des postes budgétaires qui lui sont octroyés par le ministère de tutelle, selon les besoins spécifiques de chaque établissement et en adéquation avec ses stratégies de développement de l'offre de formation et des impératifs de promotion de la recherche scientifique.

La procédure de recrutement des ressources humaines est réglementée et harmonisée au niveau national selon les dispositions des textes réglementaires. L'université fait appel également au personnel académique vacataire (notamment des professionnels) pour répondre aux besoins spécifiques de certaines filières.

La formation continue du personnel académique et administratif est majoritairement assurée grâce à l'implication de l'université dans plusieurs projets de coopération internationaux.

Référence A III.2 – L'entretien régulier du patrimoine immobilier et mobilier, y compris le matériel d'enseignement et de recherche, suivant une programmation fixe.

L'Université dispose d'un centre dédié à la gestion du patrimoine. Parmi les missions de cette structure il y a : la réalisation de l'inventaire du patrimoine immobilier et mobilier, les actions d'entretien de ces derniers, l'adaptation des installations aux besoins des étudiants à mobilité réduite...

Référence A III.3 – L'institution assure, par une analyse des besoins et par une gouvernance efficace, les moyens financiers nécessaires à court et à long terme.

Les procédures de gestion et de suivi des budgets sont réglementées au niveau national.

Depuis plusieurs années, et dans le but de mieux répondre aux exigences de ses parties prenantes, l'Université a entamé le processus de diversification de ses ressources financières grâce en autres à la réalisation des actions de formations continues payantes (Centre Universitaire de la Formation Continue et de Conférences) et de prestations de services (Centre Universitaire d'analyse, Expertise, de Transfert de Technologie et d'Incubation)...

A.IV – Système d'information et de communication

Référence A IV.1 – L'institution collecte, analyse et utilise des informations nécessaires au pilotage efficace de ses programmes de formation, de recherche et des activités de ses différents services.

L'Université dispose d'un système d'information intégré comportant plusieurs briques. Le système est opérationnel et répond efficacement aux besoins des différentes composantes de l'université grâce aux compétences et aux moyens mis à la disposition du Centre Universitaire des Ressources Informatiques, relevant de la présidence de l'université.

Référence A IV.2 – L'institution communique efficacement avec toutes les parties concernées, via des canaux de communication performants.

Une structure relevant de la présidence de l'Université gère toutes les actions de communication interne et externe. Elle veille à la diffusion et à l'actualisation régulière des informations mises sur le site web de l'université et de ces établissements, à l'élaboration de tous les supports de

communication physiques et numériques. Cette structure dispose de ressources humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement.

A.V – Ouverture de l’institution sur son environnement local, régional, national et international

Référence A V.1 – L’institution favorise des partenariats utiles avec des organismes publics ou privés à l’échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Au sein de la présidence de l'Université, plusieurs structures assurent la gestion des relations de coopération internationale et des partenariats locaux, régionaux et nationaux. Dans le cadre de ces relations de coopération internationale, plusieurs actions de mobilité sont réalisées (mobilité entrante et mobilité sortante) en faveur des personnels académique et administratif mais surtout au profit des étudiants des différents établissements.

Référence A V.2 – L’institution assure la mise en œuvre de la coopération internationale.

La structure en charge des relations internationales, relevant de la présidence de l'université s'occupe de la coopération et de l'internationalisation.

PARTIE B– FORMATION

B.I – Conception et offre de formation

Référence B I.1 – L’institution dispose de processus d’élaboration et d’approbation des filières et des contenus, de manière à répondre aux compétences et acquis d’apprentissage visés (savoir, savoir-être et savoir-faire). La conception tient compte du contexte régional, national et international.

En plus de certaines filières dont les contenus sont harmonisés au niveau national, les filières de formation sont élaborées en concertation et adéquation avec les besoins du secteur socioéconomique local, régional et national. Certaines filières sont même élaborées dans le cadre de coopération internationale. L'ensemble des filières ouvertes au sein de l'Université sont élaborées dans le respect des cahiers des normes pédagogiques nationales relatives à chaque cycle de formation (Licence, Master, DUT...). Les filières dont la durée d'accréditation arrive à terme, subissent une autoévaluation.

Référence B I.2 – L’institution veille à la clarté de son offre de formation. Elle met en place un processus d’orientation efficient pour faciliter l’orientation des nouveaux étudiants.

Plusieurs supports de communication autour de l'offre de formation, sont élaborés et diffusés auprès des élèves des classes terminales dans l'objectif de les accompagner dans le choix de leur filière. L'université participe également à plusieurs événements nationaux dédiés à l'information et l'aide à l'orientation des étudiants.

B.II – Planification, organisation, mise en œuvre et évaluation des formations

Référence B II.1 – L'institution assure la gestion de ses formations et l'accompagnement des étudiants. Elle fournit les moyens nécessaires et adéquats pour soutenir ses programmes et ses étudiants.

Un calendrier d'organisation des enseignements est élaboré bien avant le démarrage de l'année universitaire. Il comprend un planning prévisionnel des enseignements et des évaluations. Il est porté à la connaissance des différentes parties concernées.

La bibliothèque universitaire offre à ses usagers un fonds documentaire riche et diversifié.

Référence B II.2 – L'institution dispose de programmes de formation et d'une politique d'évaluation des étudiants et des enseignants, en prenant compte l'analyse des progrès et de réussite [des étudiants pour des fins de planification et d'amélioration des formations](#).

Les procédures d'évaluation des apprentissages sont élaborées par les équipes pédagogiques des formations, elles sont adoptées par les instances de l'institution et approuvées par l'autorité gouvernementale en charge de l'accréditation des filières.

Un régime des études et des évaluations est élaboré et adopté au sein de chaque établissement. Il est spécifique à chaque type de diplôme.

B.III – Innovation pédagogique

Référence B III.1 – L'institution veille à la promotion et au soutien des projets d'innovation pédagogique et d'excellence en vue d'améliorer l'insertion des diplômés dans le monde professionnel.

L'université encourage l'introduction de nouvelles méthodes d'apprentissage. Plusieurs modules transversaux sont retenus au sein des différents cursus universitaires. Le Centre de Développement des Carrières dont dispose l'université, soutenu par ses partenaires, offre plusieurs modules de formation supplémentaires aux étudiants en vue de faciliter leur intégration dans le milieu professionnel.

Référence B III.2 – L'institution offre et garantit un environnement propice à l'innovation pédagogique.

Quoique les structures de gestion de l'offre de formation encourage les processus d'innovation pédagogique, l'université ne dispose pas de service spécialement dédié à l'innovation pédagogique avec des procédures formalisées.

PARTIE C –RECHERCHE SCIENTIFIQUE

C.I – Politique et organisation de la Recherche scientifique

Référence C I.1 – L'institution connaît ses potentiels humains, ses moyens matériels et financiers ainsi que les opportunités offertes par son environnement régional, national et international en matière de la recherche scientifique.

Les structures de recherche (Laboratoires et équipes) sont accréditées par le Conseil d'Université pour une durée de 4 années. Elles disposent d'équipements mutualisés.

Une liste de partenaires régionaux, nationaux et internationaux est élaborée et est constamment actualisée.

Référence C I.2 – L'institution dispose d'une stratégie de recherche scientifique, d'une vision prospective et d'objectifs scientifiques pertinents, et ce conformément à sa mission et en adéquation avec son environnement régional, national et international.

La stratégie de recherche est élaborée par l'équipe dirigeante en adéquation avec les orientations nationales. Elle s'appuie sur les impératifs de développement local, régional, national et international.

Référence C I.3 – L'institution organise et pilote les activités de recherche scientifique et s'assure de l'opérationnalisation de sa stratégie.

La commission de recherche assure les missions de pilotage et de suivi de la stratégie de recherche. Elle favorise la mutualisation des ressources et des moyens dédiés à la recherche.

Référence C I.4 – L'institution veille au bon déroulement des études doctorales et assure les conditions favorables au développement des travaux de recherche au sein des structures de

Le Centre d'Etudes Doctorales assure la diffusion des informations relatives aux formations doctorales dispensées au sein de l'université. Il veille également à la mise en oeuvre de la réglementation. Il organise plusieurs initiatives de formation des doctorants dans le cadre des formations complémentaires.

Référence C I.5 – Ethiques de la recherche.

Les travaux de recherche sont menés dans le respect de l'éthique de la recherche.

C.II – Coopération scientifique

Référence C II.1 – L'institution dispose d'une stratégie de coopération scientifique à objectifs déterminés, efficace et globale.

L'université grâce aux actions menées par les structures de gestion de la recherche, assure la promotion de la coopération scientifique avec des organismes nationaux et internationaux.

Référence C II.2 – L'institution promeut la coopération internationale.

L'université grâce aux actions menées par les structures de gestion de la recherche, assure la promotion de la coopération scientifique internationale.

C.III – Production et valorisation de la recherche scientifique

Référence C III.1 – L'institution met en place un dispositif de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation. Elle veille au développement de la recherche scientifique, assure son dynamisme et promeut l'excellence dans ce domaine.

L'université soutient l'innovation et le dépôt de brevets. Elle soutient également les manifestations scientifiques pour favoriser l'échange et l'ouverture de ses structures de recherche.

Référence C III.2 – L'institution mène une politique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche.

Le Centre d'Etudes Doctorales, soutenu par le Centre d'Analyse, d'Expertise, de Transfert de Technologie et d'Incubation, coordonne les actions de valorisation des résultats de la recherche.

Référence C III.3 – L'institution dispose d'une stratégie de communication efficace et appropriée dans le domaine de la recherche scientifique.

Les actions de communication dans le domaine de la recherche font partie de la stratégie de communication globale de l'université.

C.IV – Evaluation de la recherche scientifique

Référence C IV.1 – L'institution mène une évaluation périodique de ses stratégies, ses organes et ses structures dans le domaine de la recherche scientifique.

L'université réalise des évaluations périodiques de ses structures de recherche dont l'accréditation est arrivée à terme.

PARTIE D – ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET VIE ESTUDIANTINE

D.I – Admission et orientation des étudiants

Référence D I.1 – L'institution définit les qualifications des étudiants ciblés, et ce conformément à sa mission et ses objectifs. Elle met en place pour chaque formation des procédures claires et appropriées d'admission et de sélection des étudiants afin de leurs garantir la réussite.

Pour chaque filière, et conformément au cahier des normes pédagogiques nationales et aux impératifs d'équité et l'égalité des chances, les conditions et les modalités de sélection (pour certaines filières

notamment celles à accès régulé) sont spécifiées dans le descriptif et sont communiquées aux étudiants à travers les différents outils de communication élaborés à cet effet.

Référence D I.2 – L'institution adopte des procédures claires et transparentes dans la gestion des affaires estudiantines.

L'université a assuré la sécurisation renforcée des bases de données comportant des informations relatives à tous ses étudiants.

Les procédures de gestion des affaires estudiantines sont claires et sont adoptées par les différentes structures.

D.II – Vie estudiantine et activités para-universitaires

Référence D II.1 – L'institution soutient la représentativité des étudiants au sein de ses structures et leur implication dans toutes ses activités.

Les représentants des étudiants, pour tous les cycles de formation, siègent dans les instances de gestion des différents établissements et au sein du Conseil d'Université.

Référence D II.2 – L'institution dispose d'une politique de promotion des activités culturelles, sportives, scientifiques et d'innovation pour encourager l'épanouissement des étudiants et leur développement personnel.

L'université, grâce à son centre de vie étudiante et aux différentes structures de gestion des affaires culturelles et sportives, encourage la création de clubs et d'associations estudiantines. Ils disposent d'infrastructures et d'équipements nécessaires pour l'organisation de manifestations culturelles et sportives. L'objectif majeur est de contribuer à l'épanouissement et au développement personnel des étudiants.

Référence D II.3 – L'institution définit et met en oeuvre un ensemble de normes morales clairement énoncées relatives aux droits et devoirs des étudiants. Elle apporte le soutien social approprié à ses étudiants.

L'université dispose d'un centre médico-social qui assure le suivi de la santé des étudiants.

D.III – Suivi des lauréats et employabilité

Référence D III.1 – L'institution accorde un intérêt particulier à l'insertion de ses diplômés. Elle renforce ses liens avec le milieu socioprofessionnel pour identifier les opportunités offertes par le marché de l'emploi et développer des mécanismes d'aide à l'intégration professionnelle.

L'Université dispose d'un Centre de développement des Carrières qui travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'université pour conseiller, former et appuyer l'insertion des lauréats.

Par ailleurs, l'Université dispose, en son sein, d'une antenne de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences. L'objectif de cette implantation est la promotion de l'insertion professionnelle des lauréats.

Référence D III.2 – L'institution mène des enquêtes d'opinion et analyse régulièrement les informations concernant les lauréats en vue d'évaluer l'adéquation de ses formations aux besoins socioprofessionnels et apprécier leur qualité.

En dehors des filières à accès régulé, les enquêtes de suivi des lauréats des filières fondamentales s'avère difficile. Toutefois, l'université participe aux enquêtes nationales pour le suivi des lauréats.

PARTIE E – SERVICES DE L'INSTITUTION ENVERS LA SOCIÉTÉ

E.I – Services de l'institution envers la société

Référence E I.1 – L'institution contribue au développement social, économique et culturel, à l'échelle locale, régionale et nationale.

L'université soutenue par tous ses partenaires locaux, régionaux ou nationaux, œuvre pour le développement social, économique et culturel.

Référence E I.2 – L'institution s'implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.

L'université ne ménage aucun effort pour la promotion des activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux. Elle soutient également l'implication de ses étudiants dans l'ensemble de ses activités.

III. Mise en place de la boîte à outils

Commenter l'utilisation de la boîte à outils en indiquant notamment les problèmes rencontrés, les appréciations/points forts de la boîte à outils et les améliorations à apporter.